

RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2024

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les administrateurs, Mesdames et Messieurs les membres,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport de l'exécution de la mission de vérification des comptes de l'asbl ACC.

Le vendredi 11 avril 2025, nous avons pu examiner consciencieusement les documents comptables relatifs à l'exercice 2024, présentés par Patricia Santoro, directrice de l'ACC.

Nous avons procédé à la vérification des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, établis sur la base des référentiels comptables des asbl et des opérateurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour pouvoir exprimer notre opinion sur ces comptes, nous avons obtenu les explications et informations requises et examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. L'ensemble des documents comptables, pièces justificatives et extraits de comptes bancaires ont été mis à notre disposition. L'examen et la comparaison de ceux-ci avec les livres comptables nous permet d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative, qu'elle résulte de fraude ou d'erreur.

Commentaires complémentaires :

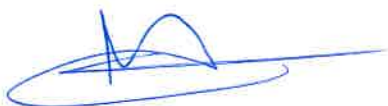
Toutes les pièces ont été fournies et les réponses ont été apportées.

Conclusion :

Au terme de notre mission et compte tenu de ce qui précède, nous estimons que les comptes annuels de l'asbl ACC clos au 31 décembre 2024 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément au référentiel comptable des asbl. Nous invitons l'assemblée générale à approuver sans réserve les comptes de l'exercice 2024 et à donner décharge aux administrateurs.

Fait à Bruxelles, le 11 avril 2025

Eglantine Bustarret, vérificatrice aux comptes



Bernard Michel, vérificateur aux comptes

